

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : M. SERRAILLE Michel Mme ESCOFET Dany
 Mme COLLON Colette Mr POMMIER Philippe
 M. PALAIS Jean-Claude Mme VIAL Simone
 M. JACQUEMOT Jean-Paul

Absents excusés : M. POIRON Jean-Pierre Pouvoir à Mme CHAVEROT Véronique

Secrétaire de séance : Mme COLLON Colette

EHPAD– Réf : 2025.03.08

OBJET : APPROBATION DE LA DM012

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget EHPAD « Les Jacinthes » de l'exercice 2025 :

420787681	EHPAD LES JACINTHES	DM n°2 2025
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

REGUL 2 BUDGET 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60612 : Energie, électricité	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6063 : Alimentation	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641182 : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres matériels et outillages	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7352281 : EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-hébergement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-775 : Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Total Général		60 000,00 €		60 000,00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 3 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20251125-20250308-DE

La Présidente,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 18/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Colette COLLON

CHAVÉROT Veronique

Pour le Maire, Adjoint



Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le ...18/12/2025

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr